



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche récapitulative

Agréments pouvant être sollicités et modalités d'obtention

	Agrément maîtrise d'ouvrage	Agrément Ingénierie sociale, financière et technique	Agrément Intermédiation locative et gestion locative sociale
Préalable à la demande	Décision des instances dirigeantes de solliciter un ou plusieurs agréments		
	Avis comité régional de l'habitat et de l'Hébergement (pour instruction par la DREAL)		
Agrément à solliciter auprès de :	Préfet de Région	Préfet de département ou de région, si l'organisme mène son activité dans plusieurs départements	
	Par lettre recommandée avec accusé de réception		
Signataire de la demande d'agrément	Le représentant légal de l'organisme		
Contenu de la demande	Note d'opportunité pour chacun des agréments sollicités et chaque département où se déroulent les activités de l'organisme en lien avec l'agrément Pièces à fournir voir ci-dessous paragraphe « Documents à transmettre au dossier »		
Délai d'instruction	3 mois à dater de la réception du dossier complet. Le silence gardé par l'administration au-delà de ce délai vaut rejet.	4 mois à dater de la réception du dossier complet. Le silence gardé par l'administration au-delà de ce délai vaut décision d'acceptation.	
Durée de l'agrément	Durée illimitée	5 ans (renouvelables – demande de renouvellement d'agrément au moins 4 mois avant la date échéance de l'arrêté à renouveler)	
Portée de l'agrément	Toutes les activités. L'agrément délimite le territoire où s'exerce l'activité de l'organisme	Toute ou partie des activités mentionnées	
Suivi de l'agrément	Envoi à l'autorité administrative (DREAL)	Envoi à l'autorité administrative (DDETS ¹ pour un agrément départemental, ou DREETS ² pour un	

¹ DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités créée le 1^{er} avril 2021, résulte d'une fusion de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE).

² DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités créée le 1^{er} avril 2021, résulte d'une fusion de la direction régionale et départementale de la cohésion sociale (DRDCS) et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

	d'un compte-rendu annuel de l'activité concernée et des comptes de l'organisme	agrément régional) d'un compte-rendu annuel de l'activité concernée et des comptes de l'organisme ³
Retrait de l'agrément	En cas d'irrégularité ou de faute grave de gestion commise par l'organisme agréé ou de carence de son conseil d'administration	A tout moment si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de l'agrément ou s'il manque gravement ou de façon répétée à ses obligations

³ Adresse d'envoi des documents à la DREETS : **DREETS de Normandie Site de Caen Unité politique accueil, hébergement, insertion, 2 Place Jean Nouzille CS 5542714054 CAEN Cedex**
Pour les envois à la DDETS(PP), se rendre sur le site Les services de l'Etat du département concerné pour avoir l'adresse postale.